

Proposition de loi modifiant le titre XIII, chapitre VI, de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, n<sup>os</sup> [3469/1](#) à 4.

*Cette proposition de loi vise à désigner un tuteur du service Tutelle (SPF Justice) pour les mineurs européens non accompagnés qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité ou qui ont introduit une demande de titre de séjour temporaire en invoquant la traite et/ou le trafic d'êtres humains. Cette mesure de protection spécifique doit permettre de trouver une solution rapide et durable en faveur de ces jeunes, en particulier en ce qui concerne la prise en charge par un service d'aide à la jeunesse, l'octroi d'un document de séjour ou le regroupement volontaire du mineur avec ses parents.*

[Lire la discussion](#)

La proposition de loi n° 3469 est adoptée par 115 voix et 8 abstentions

**Vote nominatif : 010**

Oui	115
-----	-----

Arens Joseph, Bacquelaine Daniel, Bastin Christophe, Battheu Sabien, Becq Sonja, Bonni Véronique, Bonte Hans, Brotcorne Christian, Burgeon Colette, Caverenne Valérie, Clarinval David, Clerfayt Bernard, Colen Alexandra, Collard Philippe, Coudyser Cathy, Dallemagne Georges, De Bont Rita, De Bue Valérie, De Clercq Mathias, De Croo Herman, Dedecker Peter, Dedecker Jean Marie, Degroote Koenraad, Delizée Jean-Marc, De Man Filip, De Meulemeester Ingeborg, Demir Zuhaf, Demol Elsa, De Permentier Corinne, De Potter Jenne, Deseyn Roel, Destrebecq Olivier, Detiège Maya, Devin Laurent, Devlies Carl, Dewael Patrick, De Wit Sophie, D'haeseleer Guy, Dierick Leen, Drèze Benoît, Dumery Daphné, Emmery Isabelle, Fernandez Fernandez Julia, Flahaut André, Francken Theo, Frédéric André, Galant Jacqueline, Geerts David, Gennez Caroline, George Joseph, Goffin Philippe, Goyvaerts Hagen, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Jabour Mohammed, Jambon Jan, Kitir Meryame, Lacroix Christophe, Lalieux Karine, Lambert Marie-Claire, Landuyt Renaat, Logghe Peter, Louis Laurent, Lutgen Benoît, Luyx Peter, Maertens Bert, Mathot Alain, Mayeur Yvan, Meire Laurence, Michel Charles, Mouton Rosaline, Musin Linda, Muylle Nathalie, Mylle Gerda, Nyanga-Lumbala Jeanne, Özen Özlem, Pas Barbara, Perpète André, Ponthier Annick, Sampaoli Vincent, Schoofs Bert, Seminara Franco, Senecaut Manuella, Slegers Bercy, Smeyers Sarah, Sminate Nadia, Somers Ine, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Tuybens Bruno, Uyttersprot Karel, Van Biesen Luk, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandeput Steven, Van der Auwera Liesbeth, Van der Maelen Dirk, Van Eetvelde Miranda, Van Esbroeck Jan, Van Gool Dominica, Van Grootenbrulle Bruno, Van Moer Reinilde, Van Noppen Florentinus, Van Quickenborne Vincent, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vienne Christiane, Waterschoot Kristof, Weyts Ben, Wierinck Godelieve, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Wouters Veerle

Non	000
-----	-----

Abstentions	008
-------------	-----

Almaci Meyrem, Balcaen Ronny, De Vriendt Wouter, Gerkens Muriel, Jadot Eric, Lahssaini Fouad, Snoy et d'Oppuers Thérèse, Van Hecke Stefaan

- Proposition de loi modifiant la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, n<sup>os</sup> [0509/1](#) et 2.

*Depuis l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, les mineurs roumains et bulgares non accompagnés ne ressortissent plus au régime belge de la tutelle et ne peuvent plus se prévaloir de la protection particulière que les règles régissant le droit de séjour accordent aux mineurs étrangers non accompagnés.*

*Cette proposition de loi vise à prévoir quand même encore la tutelle pour ces jeunes. Il n'est toutefois pas dérogé au principe du renvoi et de la prise en charge, dans les plus brefs délais, par le pays européen d'origine.*